



HAL
open science

Her Professor Doctor Schuchardt et les notables réunionnais

Daniel Baggioni

► **To cite this version:**

Daniel Baggioni. Her Professor Doctor Schuchardt et les notables réunionnais. Travaux & documents, 1995, 06-07, pp.11-26. hal-02174244

HAL Id: hal-02174244

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-02174244>

Submitted on 11 Mar 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Herr Professor Doctor Schuchardt et les notables réunionnais

Nous avons déjà écrit sur le rendez-vous manqué du linguiste germano-autrichien Hugo Schuchardt avec les notables réunionnais qui étaient entrés en correspondance avec lui (Baggioni, 1983) et qui, à cette occasion, s'étaient institués comme interlocuteurs incontournables dans l'interprétation des éléments de corpus créole qu'ils avaient chichement envoyés au chercheur européen. Cet hommage rendu à l'œuvre du Professeur Carayol, à l'occasion de ce trop précoce départ en retraite — assez analogue à celui du Professeur Schuchardt pressé lui aussi d'échapper aux contraintes universitaires pour consacrer sa longue retraite (27 années !) à de fructueuses et studieuses occupations — me fournit une merveilleuse occasion de revenir sur le problème des rapports entre un universitaire « exogène » et les notables locaux d'une société insulaire assez vite crispés pour tout ce qui touche à ce qu'ils estiment être leur chasse-gardée, à savoir l'étude et l'analyse d'un patrimoine culturel dont ils pensent être les garants.

Il nous faut, pour cela, revenir en arrière et présenter les circonstances de cette première rencontre (un peu moins de cent ans avant l'arrivée des linguistes « zoreils » à La Réunion) entre linguistique universitaire et érudits locaux.

Schuchardt, le premier linguiste créoliste et les créoles de l'océan Indien

Hugo Schuchardt (1842-1927), romaniste et linguiste allemand installé en Autriche a étendu sa curiosité à de nombreuses langues (créoles, berbère, basque, hamitique, hongrois, tchèque et langues artificielles internationales) et à tous les débats de linguistique générale de son époque. Après un brillant cursus dans les prestigieuses universités allemandes (Bonn, Halle, Leipzig), il accepte en 1876 d'occuper la chaire de linguistique romane de Graz

en Autriche aux confins des domaines slaves et romans de cet empire pluri-ethnique dont il se revendiquera sujet volontaire ; il restera jusqu'à sa mort dans cette petite ville de province, retiré dans la « villa Malvina » (du nom de sa mère) où il prend sa retraite anticipée dès 1900. Il pourra alors inonder le monde scientifique de ses lettres, articles et multiples interventions, souvent polémiques, dans toutes les revues et recueils académiques.

Il publie, en 1885, un pamphlet *Sur les lois phonétiques — Contre les néogrammairiens*, qu'il complétera, pendant une décennie, soit avec ses *Études créoles* (1882-90), soit avec son travail sur les mélanges de langues « slavo-italiens » ou slavo-allemands » dans l'empire d'Autriche (1884) par la mise en évidence de la « Sprachmischung ». En explorant les marges (pidgins, créoles, langues artificielles, langues en contact) jusque là négligées par la linguistique comparative, Schuchardt défendait une conception du langage qui place dans l'individu parlant (et non dans le « système de la langue ») l'essence des phénomènes langagiers. En recherchant systématiquement toutes les traces de substrat dans des langues très diverses et toute influence entre langues pas toujours proches ou apparentées, Schuchardt cherchait à (dé) montrer que « la mixité (*Mischung*) pénètre tout le développement langagier ; elle intervient entre langues distinctes, entre parlars proches, entre langues parentes. » (1917 : 522) mais aussi à minimiser les faits de parenté des langues que toute l'époque avait hypertrophiés. Il s'opposera plus généralement à tous ceux, successeurs des néogrammairiens ou chantres du nouveau credo saussurien, qui défendent consciemment ou non une conception réifiante de la langue reproduisant sans s'en rendre compte la conception pourtant décriée par tous de la « langue organisme » revendiquée du temps de Schleicher et reconduite sous diverses formes depuis. Son parcours académique, limité volontairement à l'exercice solitaire d'une censure lointaine mais crainte de sa chaire puis de sa retraite autrichienne, atteste un refus du pouvoir et des honneurs universitaires.

À l'époque qui nous occupe (années 1880), le professeur autrichien enquête sur toutes les variétés qui lui semblent aller dans le sens de sa thèse de la « mixité des langues » et c'est pourquoi il donne, dans les revues auxquelles il collabore (*Lit. für Germ. und Rom. Philologie, Zeitschrift für Rom. Philologie*), des comptes-rendus et des études sur ce qui touche aux diverses variétés créoles qu'on est en train de découvrir dans ces années où démarrent, en Europe, les premières études de dialectologie. Certes, Schuchardt « s'intéresse »

aux créoles en même temps que d'autres linguistes européens (A. Coelho, L. Adam, J. Vinson...) mais sa position est très originale. Au cours de ces années d'effervescence créoliste, il doit se démarquer de la thèse substratiste d'essence organiciste (Adam, Vinson) sans s'aligner pour autant sur celle de Coelho. S'il admet par principe l'idée d'une influence des langues de substrat, ce n'est pas pour faire des créoles des langues à part, c'est au contraire pour venir à l'appui de sa linguistique générale faisant de la mixité des langues le moteur du changement linguistique :

« Avec des arguments plus fondés que ceux de Max MUELLER lorsqu'il a dit : « Il n'y a pas de langues mixtes », nous pourrions dire « Il n'y a pas de langue totalement pure » (*op. cit.*, 1884, 5).

D'une part, Schuchardt n'est pas d'accord avec le linguiste portugais Adolfo Coelho qui voyait dans les créoles des « simplifications » de la langue source européenne, mais pas non plus vraiment avec le magistrat de Nancy autrefois en poste en Guyane, Lucien Adam, qui en faisait des « langues hybrides ». Coelho au terme de sa vaste enquête réalisée à l'aide de l'administration coloniale portugaise conclut fermement :

- « 1° Les dialectes romans et créoles, indo-portugais et similaires représentent le ou les stade(s) dans l'acquisition d'une langue étrangère par un peuple qui en parle ou en parlait une autre...
- 2° Les dialectes romano-créoles, indo-portugais et toutes les formations semblables tiennent leur origine des lois psychologiques et physiologiques qui sont les mêmes partout et non à l'influence des langues antérieures des peuples parmi lesquels on trouve ces dialectes » (1882 : 262).

Cette orientation rallie souvent les suffrages des notables locaux soit qu'ils l'expliquent par l'incapacité congénitale des locuteurs (les « gosiers et les cerveaux noirs » évoqués par Baissac) à reproduire la « fine morphologie » et la « délicate articulation » des langues indo-européennes, soit que les explications avancées pour cette simplification fassent appel aux conditions d'apprentissage et aux facteurs sociolinguistiques. Cette thèse peut admettre une

certaine dose de substrat mais n'en fait pas la caractéristique fondamentale de ces langues marginales :

« Le créole que parlent les noirs qui habitent les Antilles est du français mal prononcé et corrompu, mélangé de mots et d'expressions nègres. » (Turiault, 1872-73, 402).

Alfred Mercier (1880) affirmera de son côté :

« C'est certainement chose curieuse que d'assister aux opérations intellectuelles, par lesquelles le sauvage de la côte d'Afrique, transporté sur un autre continent, se compose une grammaire avec les mots qui frappent son oreille. »

La thèse de la simplification ne sera guère plus subtilement illustrée dans les monographies des notables réunionnais (A. Vinson, 1882 ; V. Focard, 1885) avec qui Schuchardt tentera vainement de collaborer comme nous avons tenté de le montrer (cf. Baggioni, 1983).

Dans le compte-rendu qu'il donne conjointement de l'étude de Baissac sur le créole mauricien (1880) et de celle de Coelho sur les créoles portugais (1881) pour la *Zeitschrift für romanische Philologie* (1881, 5, 580-81), Schuchardt émettra des critiques contre le travail du linguiste de Lisbonne tant du point de vue de la méthode adoptée que sur le fond de la démonstration :

« En ce qui concerne les différentes formes du créole français qui, justement aurait pu avoir qualité pour la plupart des observateurs, trop peu de matériaux étaient à la disposition de Coelho [...]. Ma comparaison de toutes ces merveilleuses formations linguistiques entre elles, aboutirait à quelque chose de plus important et contredirait l'affirmation de Coelho, ou limiterait beaucoup l'assertion selon laquelle elles ne seraient redevables quant à leurs origines qu'à des lois psychologiques ou physiologiques, et non pas à l'influence des langues des familles linguistiques parlées antérieurement. »

On le voit, le romaniste de Graz cherchait dans l'examen des créoles tout ce qui atteste l'influence des langues de substrat. Et Schuchardt de discuter dans le détail les « exemples » d'influences grammaticales substratiques proposés par L. Adam pour les mettre en doute par une enquête plus large aussi bien en faisant appel à d'autres créoles (haïtien) qu'à une information plus complète sur les langues de substrat (wolof, malgache). Mais le problème, c'est que le magistrat de Nancy, après ses péremptoires assertions « hybridologiques » ne se préoccupait guère de les étayer par les

études plus assurées, pendant que Schuchardt, au contraire, amassait des matériaux et des études dans cette décennie où, par le recours aux phénomènes des contacts de langues, il entendait contrer la problématique néo-grammaire alors en plein développement. C'est dans ce contexte des débats scientifiques européens contemporains qu'il faut placer la correspondance que Schuchardt entreprit avec des notables réunionnais dans le but de compléter un tableau des créoles de l'océan Indien par une meilleure connaissance du créole de La Réunion. Il entendait démontrer que, par une comparaison entre le créole de La Réunion, sur lequel on manquait de documentation, et le créole mauricien, pour lequel on disposait de la solide documentation de l'étude de Baissac (même si Schuchardt la récusait dans sa visée démonstrative), on pouvait mesurer la part de substrat, compte tenu des différences d'origine géographique des masses serviles à la base du peuplement dans l'une et l'autre des deux « îles sœurs ». Pour Schuchardt, les différences de structure du peuplement servile à Bourbon et à Maurice d'une part, l'écart chronologique entre les périodes de formation des créoles des deux îles d'autre part, devaient avoir laissé, dans les variétés respectives, suffisamment de traces de substrats des langues bantoues d'un côté, des langues malayo-polynésiennes de l'autre (suivant l'hypothèse d'Adam) pour qu'on puisse établir le degré de mixité de ces créoles entre eux et dans les différentes variétés du créole réunionnais que Schuchardt devine segmenté en dialectes différenciés par l'apport substratique. Peu importe la validité de cette hypothèse (Schuchardt ignore l'histoire exacte du peuplement de Maurice à partir de Bourbon, ce que R. Chaudenson, de nos jours, mettra justement en évidence et la nature de la stratification ethnolinguistique des variétés réunionnaises), la méthode de vérification est rigoureuse et suppose une documentation complète et fiable, ce qu'il espère de ses contacts épistolaires avec ses correspondants réunionnais.

Le professeur européen et les notables insulaires

Mais les correspondants de Schuchardt décevront son attente et, plutôt que de lui fournir des textes, se lanceront dans de longs développements démonstratifs (A. Vinson, 1882 ; V. Focard, 1885) pour défendre leurs propres thèses sur « l'origine du patois créole de l'île Bourbon ».

On a cherché à reconstituer la correspondance entre l'Europe et l'île Mascareigne par la publication (Meier, 1981) et les commentaires (Baggioni, 1983 et 1986) de documents peu accessibles sur cet épisode de l'histoire des études créoles qui nuance sérieusement les positions avancées par L. F. Prudent (1980) distinguant dans la production créoliste de cette période trois niveaux de « traitement de l'information scientifique »

1. Le niveau des « producteurs » créolophones ;
2. celui des « collecteurs » locaux ou administratifs ;
3. celui des « spéculateurs » linguistes « de cabinet ».

C'était, assez abusivement selon moi, faire l'analogie entre la production scientifique européenne concernant les langues exotiques et la traite coloniale concernant les produits exotiques. Outre que le parallèle entre activité scientifique et activité économique ne peut pas vraiment être poursuivi jusqu'au bout (le « travail » n'est pas de même nature), dans le cas qui nous intéresse, l'analogie ne tenait pas car le schéma était sérieusement brouillé par la présence des maîtres blancs interceptant les « produits linguistiques » des « producteurs » créolophones à destination des « spéculateurs » européens et les « transformant » (pour continuer dans le registre de la métaphore économique) en théories autochtones.

Les Réunionnais Auguste Vinson et Volsy Focard n'entendent pas se laisser dépouiller de leur « collecte » linguistique et s'en servent eux-mêmes dans des études érudites qu'ils estiment aussi dignes de considération que les éventuelles « spéculations » que l'« illustre professeur de Graz » compte en tirer. Et d'ailleurs ils ne livrent que très peu de « produits bruts » puisque les échantillons de créole réunionnais qu'on peut extraire de leurs interventions (A. Vinson publie les deux longues lettres qu'il envoie à Schuchardt dans le magazine culturel *Le Sport colonial* ; V. Focard donne une conférence à une séance de la « Société des Sciences et Arts » de La Réunion ; E. Trouette publie une version créole du « Chat botté » dans la *Revue de Linguistique*) sont essentiellement des réécritures parodiques (Vinson, Trouette) ou de courts fragments ne dépassant pas les limites d'un petit dialogue et le plus souvent des mots et des locutions isolées. On comprend alors la déception de Schuchard :

« Celui qui écrit des vers dans le langage créole est forcé, d'après la remarque pertinente de Baissac, de faire des emprunts incessants à la langue française. Il faut ajouter que ceux qui essaient, parlent en grande partie davantage le

français que le créole, ont grandi en France et sont même natifs de France ; c'est le cas du célèbre Héry ; dans ses œuvres, l'étranger découvre également (reproche fait par Volsy Focard au créole écrit par Héry) sans difficulté une multitude de « gallicismes » (1884b : 371).

Aussi Schuchardt (1882 : 37) prise-t-il particulièrement l'« excellent morceau en prose, *Didier Maillot au tribunal de monsieur Dupar* » publié dans le second recueil de Héry (1856) parce qu'il lui semble transcrire un créole authentique malgré les inévitables altérations entraînées par l'orthographe française (« mais quelle orthographe créole ne souffre pas de grossières inconséquences ? », 1884b : 371). Il a apprécié de la même façon la version du chat botté qu'il identifie comme « un texte d'excellente qualité, dans la nuance cafre », alors que son éditeur, E. Trouette (1883) l'a seulement caractérisé comme « essai de créole Bourbon », texte d'autant plus précieux qu'il peut disposer, grâce à Baissac (1880 : 121) d'une version en créole mauricien.

Nous ne reviendrons pas sur le déroulement des événements, à peu près reconstituable grâce aux pièces à notre disposition, publiées pour la plupart :

- a) le premier article de Schuchardt (1882) où celui-ci expose son projet d'enquête et ses contacts épistolaires avec divers correspondants réunionnais (Vinson, Trouette, Fleury, Duclos, Cazamian) ;
- b) l'échange de lettres Vinson-Schuchardt (Vinson, 1882) ;
- c) l'exposé de Focard (1885) où il est question, au début du développement, du projet « d'étude philologique » de Schuchardt ;
- d) les divers comptes-rendus de Schuchardt (1884 b, 1885) sur les « auteurs » réunionnais où on devine son désappointement face au « cavalier seul » de ses correspondants préférant publier eux-mêmes leurs points de vue sur le « patois » de leur île plutôt que lui envoyer des textes authentiques en créole réunionnais pour nourrir son étude ;
- e) le témoignage de Dietrich (1891), disciple de Schuchardt, qui déclare que son maître a abandonné son projet faute de documentation.

Le dernier mot aux notables insulaires : la « réception » de l'étude de V. Focard.

Nous voudrions ici compléter notre analyse du chassé-croisé entre universitaires européens et notables réunionnais par la publication de nouvelles pièces, inédites cette fois-ci, puisque tirées des correspondances privées, obligeamment dénichées par C. Bavoux aux Archives d'Outre-Mer (Aix-en-Provence) et de La Réunion (Saint-Denis) et que nous livrons aux lecteurs en annexes (Annexes II et III).

Nous avons déjà vu (Baggioni, 1983 ; Baggioni/Neu-Altenheimer, 1986) qu'avec son premier correspondant, le docteur Auguste Vinson, Schuchardt, non seulement n'avait pu obtenir ce qu'il cherchait, à savoir un ensemble de textes créoles suffisamment fiables pour réaliser son projet d'étude comparée des créoles des Mascareignes, mais son correspondant avait retourné la situation à son profit en se servant des lettres de requête de l'universitaire autrichien comme faire-valoir à sa propre étude où il proposait sa propre vue sur l'*Origine du patois créole de l'île Bourbon*, suivi d'un échantillon de ses propres œuvres en créole plutôt que de fournir à son correspondant ce que ce dernier attendait de lui : des « échantillons » de créole authentique, c'est-à-dire non manipulés par son zèle poétique.

Avec les documents publiés en annexes, nous assistons à la dernière phase du processus de marginalisation du regard européen sur l'ordre sociolinguistique insulaire. Volsy Focard, dernier notable réunionnais (il est greffier au Tribunal) à intervenir dans ce faux débat, rappelle pour mémoire l'intervention de l'illustre professeur autrichien dans le petit monde des érudits locaux, mais les motivations du chercheur européen sont maintenant oubliées ; seule reste la trace de sa curiosité pour le créole de l'île qui est exploitée comme marque de la grande valeur d'une étude sur ces « curieux produits linguistiques ». L'activité conférencière des notables a donc trouvé dans l'intérêt des chercheurs européens (car l'universitaire français Godefroy ne semble pas avoir eu plus de succès dans sa quête de documentation que l'autrichien Schuchardt), non un moyen de s'ouvrir à la science européenne, mais la source d'une légitimation à leur propre activité académique. L'expertise étrangère n'a aucun intérêt, voire aucune légitimité en ce qui concerne la production culturelle locale. C'est l'avis implicite des « chercheurs » réunionnais (Vinson, Focard ou les membres de la « Société des Arts et Lettres ») et c'est aussi l'avis, si l'on en juge par les lettres des correspondants de Focard publiées dans l'annexe III, de leur public insulaire.

Pour comprendre tout l'arrière-plan discrètement polémique de certains passages aussi bien dans les lettres des correspondants de Focard que dans l'introduction du secrétaire de la « Société des Arts et Lettres », il convient de rappeler que le premier à avoir publié des textes en créole réunionnais (1856 ; 2^e éd. 1883), Louis Emile Héry, professeur au Lycée Bourbon, n'était pas né à La Réunion. On trouve, sous la plume de Focard, une critique de l'orthographe adoptée par Héry et de son incapacité, selon le philologue « natif » à distinguer les différentes variétés du créole réunionnais. Très allusivement, le secrétaire Dubuisson reprend une partie de ces critiques, et, moins discrètement, le correspondant J. Dionnat ainsi qu'E. Pajot chez qui on remarquera d'autre part l'allusion polémique à la population d'origine indienne.

Les annexes proposées ci-dessous sont :

- ANNEXE I :

les premières pages de la brochure de Focard, dernière intervention de notable réunionnais sur la question de l'« origine du patois créole » avant la reprise de la question dans le dernier quart de notre siècle (Chaudenson, 1974) ;

- ANNEXE II :

deux lettres d'universitaires (Fred. Godefroy, et Schuchardt), qui représentent les dernières tentatives pour obtenir des érudits locaux de la documentation sur le créole de La Réunion, tentatives vouées, comme les autres, à l'échec (du moins à notre connaissance car nous n'avons aucune trace de réponse aux demandes de documentation) ;

- ANNEXE III :

trois lettres de notables réunionnais en réponse à l'envoi, par Focard, d'un exemplaire de sa brochure.

Ces annexes peuvent être considérées comme le matériel disponible pour rendre compte de l'impact sur les élites insulaires de la première vague de curiosité académique européenne à l'égard des variétés de créole. On constate à leur lecture que ces élites :

- entendent avoir le premier (cf. Auguste Vinson, 1882) et le dernier (Annexe I et Annexe III) mot sur ce qu'elles estiment être la nature de ces variétés ;

- pensent, par leur statut d'intellectuels natifs, être seules compétentes pour transcrire des productions linguistiques qui sont l'objet de la curiosité scientifique des chercheurs européens et juger de leur authenticité ;
- sont flattées de l'intérêt porté au patrimoine linguistique insulaire de la part du monde académique européen, mais estiment que cet intérêt ne doit pas aller plus loin que la légitimation par ce monde académique de la valeur du patrimoine ; aux intellectuels locaux légitimes est réservée la gestion symbolique de celui-ci.

Les lettres de Schuchardt (ou d'un autre, comme Godefroy) sont appréciées pour ce qu'elles sont aux yeux d'un Vinson, d'un Focard : une forme de reconnaissance académique indirecte des études érudites locales. L'universitaire européen quémante auprès de ses correspondants réunionnais des informations ; plutôt que répondre à la demande extérieure, ces derniers prennent appui sur celle-ci pour légitimer leur intervention qui, par la requête académique dont ils sont les allocutaires, confère à leur (fausse) réponse (cf. Lettres de Vinson à Schuchardt publiées, avec la lettre de Schuchardt dans le *Sport colonial*) un statut académique. Focard, de son côté, n'est pas directement sollicité, mais prend soin, au début de son « étude » de signaler l'intérêt d'« un savant professeur de Graz, en Styrie » et ne manque pas d'envoyer un exemplaire de sa publication à l'illustre correspondant de Vinson.

L'intervention des élites locales sur la question du créole réunionnais, si on s'en tient aux documents dont nous disposons, semble recueillir l'assentiment de ceux qui s'intéressent au sujet et qui, pour certains (Dionnat, Pajot), manifestent clairement leur satisfaction à voir un autochtone prendre la parole, de manière autorisée, pour mettre fin à l'exploitation étrangère d'un patrimoine linguistique dont l'interprétation appartient aux seuls propriétaires légitimes : ces élites éclairées de Bourbon qui, comme maîtres et porte-parole des populations insulaires, savent ce qu'il faut dire de la réalité sociale et culturelle de l'île.

Depuis la création, dans les années 1960, d'un pôle universitaire à La Réunion, un certain nombre de chercheurs métropolitains, par leurs activités académiques, ont été tout naturellement amenés à s'intéresser au créole de l'île, à sa nature et à sa place dans la vie sociale. On rappellera sans insister les violentes réactions d'un certain nombre de personnalités de l'époque. N'y a-t-il

pas, dans ce réflexe réactif, la répétition, dans des conditions sociales, historiques et de moyens d'échange radicalement nouveaux, à un siècle de distance, du réflexe d'autodéfense symbolique des élites réunionnaises de la fin du XIX^e siècle ? Réflexe de méfiance à l'égard de toute intervention étrangère dans le champ symbolique d'une communauté certes, et qui se retrouve dans toute société plus ou moins étanche, mais aussi réflexe d'autodéfense sociale d'un groupe dominant dans une société qu'on sait fragile et dont l'équilibre précaire s'appuie en bonne partie sur une stratification sociolinguistique qui joue contre la dynamique sociale induite par la modernisation rapide impulsée du dehors.

On voit alors dans toute recherche exogène une intervention d'apprenti-sorcier dont on veut se préserver. On commence à se rendre compte que les sociétés insulaires sont souvent conservatrices. Mais à voir les réactions d'effroi qu'ont pu provoquer, il n'y a pas si longtemps, de modestes recherches universitaires, celui qui se croyait de peu d'utilité publique parce que travaillant en sciences humaines peut redécouvrir la valeur subversive de la recherche académique, donc son véritable intérêt de production de connaissances actives.

Michel Carayol a manifesté parfois un certain découragement face à l'apparente inutilité et à l'apparente vanité d'un travail aussi ingrat que celui de rédaction de l'*Atlas Linguistique et Ethnographique de La Réunion*. En évoquant les combats d'hier et d'avant-hier pour une meilleure connaissance des réalités sociales et historiques de l'île où le Président honoraire de l'Université de La Réunion a donné le meilleur de lui-même, nous espérons pouvoir le rassurer sur l'intérêt du travail accompli et à venir.



BIBLIOGRAPHIE

- ADAM, Lucien, 1882 : *Les idiomes négro-aryen et malayo-aryen. Essai d'hybridologie linguistique*, Paris.
- BAGGIONI, Daniel, 1983 : « Schuchardt l'incompris, ou du bon usage de la mixité des langues », in *Études Créoles*, VI (2), Montréal, pp. 115-28.
- BAGGIONI, Daniel, 1987 : « Problématique du substrat et histoire de la créolistique (1879-1939) », in *Papers in the History of Linguistics*, Aarsleff/Kelly/Niederehe (Eds.), Amsterdam, Benjamins Pub, pp. 553-64.

- BAGGIONI, Daniel, 1988 : « Le débat Schuchardt-Meillet sur la parenté des langues », *Hist. Epist.*, in *Langage*, XI (2), Paris, pp. 41-54.
- BAGGIONI, Daniel, & NEU, Irmela, 1986 : « Recherches universitaires et idéologies glottopolitiques en Catalogne et en pays créolophone (océan Indien) à l'époque des Néo-grammairiens 1880-1891 », in *Lengas*, Montpellier, 1952.
- BAISSAC, Charles, 1880 : *Le patois créole mauricien*, Nancy.
- CHAUDENSON, Robert, 1974 : *Le lexique du parler créole de La Réunion*, Paris, Champion, 2 vol.
- COELHO, Francisco Adolfo, 1880-1881 : « Os dialectos romanicos ou neolatinos na Africa, Asia e America », in *Boletim da Sociedade de Geografia de Lisboa*, 2, 129-96 et 3, 4-24.
- DIETRICH, Alfred, 1891 : « Les parlers créoles des Mascareignes », *Romania*, 20 : 216-276.
- FOCARD, Volsy, 1885 : « Du patois créole de l'île Bourbon », in *Sport colonial* (14/01/1884) ; rééd. 1885, Saint-Denis, O. Delval, 67 p., 1896, Saint-Denis, G. Lahuppe.
- HÉRY, Louis Emile, 1849 : *Esquisses africaines*, Saint-Denis de La Réunion.
- HÉRY, Louis Emile, 1856 : *Nouvelles esquisses africaines*, Saint-Denis de La Réunion.
- HÉRY, Louis Emile, 1883 : *Fables créoles et explorations dans l'intérieur de l'île Bourbon*, Nouvelle édition augmentée de *Esquisses africaines*, et *Nouvelles esquisses africaines*, Saint-Denis de La Réunion.
- MERCIER, Alfred, 1880 : « Etude sur la langue créole de Louisiane », in *Athénée Louisianais*, pp. 378-383.
- MEIER, Jean, 1981 : *Premières études sur le créole des Mascareignes* (1880-1886), Mémoire de Maîtrise de Lettres Modernes, Université de La Réunion.
- PRUDENT, Lambert F., 1980 : *Des baragouins à la langue antillaise*, Paris, L'Harmattan.
- SCHUCHARDT, Hugo, 1881 : « Compte-rendu de Baissac (1880) et Coelho (1881) », in *Zeitschrift für romanische Philologie*, 5, pp. 580-81.
- SCHUCHARDT, Hugo, 1883 : « Compte-rendu de Adam », 1882, in *Literaturblatt für germanische und romanische Philologie*, 4, 236-240.
- SCHUCHARDT, Hugo, 1884a : *Slawo-deutsches und Slawo-italienisch*, Graz : Leuschner & Lubensky.
- SCHUCHARDT, Hugo, 1884b : « Compte-rendu de L. Héry », 1883, in *Literaturblatt für germanische und romanische Philologie*, 6, 369-371.
- SCHUCHARDT, Hugo, 1885a : *Ueber die Lautgesetze. Gegen die Junggrammatiker*, Berlin.
- SCHUCHARDT, Hugo, 1885b : « Compte-rendu de Volsy Focard », 1884, in *Literaturblatt für germanische und romanische Philologie*, 6, 236.
- SCHUCHARDT, Hugo, 1917 : « Sprachverwandtschaft », in *Sitzung Berichte der Berliner Akten der Wissenschaft*, 518-519.
- VINSON, Portuguese (1881-6) & Volsy (1882), *Le patois créole de La Réunion*, 1882, pp. 88-129.



ANNEXES

ANNEXE 1

Extraits de Volsy Focard (1884)

Du patois créole de l'île bourbon

(Étude lue à la * Société des Sciences et Arts * le 16/05/1884)

Philologie créole

Des travaux importants ont été présentés sur le patois créole de la Réunion ; ils ont été provoqués par un professeur de l'université de Graz en Autriche, le docteur Hugo Schuchardt, qui s'occupe d'une étude générale sur les patois créole de tous les pays.

Le patois créole et ses origines, ses difficultés, sa façon, par trop fantaisiste, dont chacun se croit le droit de traiter l'orthographe des mots de notre patois pour les besoins de sa mesure ou de sa rime, ont provoqué, de la part de notre confrère Volsy Focard, une étude critique qui est, certes, ce qui a été publié, jusqu'à ce jour, de plus complet sur le sujet ; elle est, en même temps, toute incrustée de traits de gaieté et d'originalité du crû qui réjouissent le lecteur et l'obligent à reconnaître une saveur toute particulière à *langaze pays Bourbon*, qui seul dit bien certaines choses, et que M. Volsy Focard réussit à écrire irréprochablement, après l'avoir soumis à de véritables règles.

Le Secrétaire (de la *Société des Sciences et Arts*)

Ed. Dubuisson

Du patois créole de l'île Bourbon

Il n'y a pas jusqu'à son patois créole qui n'excite la curiosité des gens du monde ; et cela, de Paris en Autriche. Voilà qu'un savant professeur de l'Université de Graz, en Styrie, veut le faire entrer dans une monographie philologique dont il prépare en ce moment même les éléments. Puisqu'il en est ainsi, je ne veux pas laisser échapper l'occasion de dire, moi aussi, mon sentiment sur cet intéressant sujet. Ma foi, je mettrai toute modestie de côté, et j'en parlerai avec l'autorité que me donnent ma qualité de créole et le souvenir des dialogues d'enfant avec les petits noirs de la maison paternelle. Il est bon, d'ailleurs que l'on cherche à fixer ce langage original, à nul autre pareil, qui va se perdant chaque jour, à mesure que les livres de notre vieux Lhomond pénètrent chez le plus infime d'entre nous.

Mais, est-ce un patois que le parler populaire de Bourbon ? Oui, parce qu'il est * un langage particulier à une province ; qu'il est né de l'altération de l'idiome d'une nation *, pour écrire comme les dictionnaires ; mais il diffère essentiellement des patois proprement dits, tels, par exemple de celui de Bourgogne, de la Picardie, de la Provence, qui sont faits tout d'une pièce, avec des mots pour chaque objet à désigner, pour chaque idée à émettre. Il diffère de ces patois, et ceci est caractéristique, parce qu'il est composé exclusivement de mots français, les uns restés entiers, les autres seulement modifiés, d'autres, enfin, ou raccourcis ou allongés ou retournés (il faudrait dire contrariés), comme si leurs créateurs s'étaient faits un jeu d'en déplacer les lettres, tout en conservant les traces de leur origine et les signes de leur nationalité. Il est donc loin de ressembler à ses grands parents de France, notre patois créole. Et, puisque je parle de son origine, c'est ici le lieu de relever une opinion rapportée jusque dans les livres : à savoir que le * créole est un français altéré, mêlé à la foule d'expressions et de mots empruntés aux marins, cafres, malgaches, indiens, etc. * Que le créole soit un français altéré, je le veux bien ; mais qu'il ait été créé avec des mots mêlés de cafre, de malgache et d'indien, je puis d'autant moins l'admettre que je ne trouve aucun de ces mots là dans sa phraséologie générale. Les mots cafres et malgaches — les Indiens n'ont rien à faire ici — mots très rares, que tout le monde emploie aujourd'hui, ne s'y rencontrent que dans les désignations de lieux. Ils proviennent évidemment des anciens marrons, les *noirs nouveaux* comme on les appelait alors, qui, fuyant à l'intérieur de l'île dès leur débarquement dans la Colonie, ont baptisé de noms pris dans leurs dialectes respectifs (plutôt malgache que cafre) quelques unes

de nos montagnes, certains sites de nos forêts qui leur rappelaient le pays pour eux perdu et qui nous rappellent, à nous, la découverte de notre Ile. Mais à induire de là que notre patois créole descend des insulaires de la côte d'Afrique et de Madagascar, il y a loin. Autant voudrait-on dire que la langue française est mêlée de mots italiens et anglais, parce que nous avons pris à l'Italie et à l'Angleterre, par fantaisie et par mode, quelques termes techniques quand nous parlons * musique et sport *. Non, le langage populaire de Bourbon, le créole, ne doit rien aux dialectes dont se servent MM. les Hovas et MM. les Macouas ; il est tout français, français bizarre, excentrique, mais fort doux et fort gracieux...



ANNEXE 2

Lettres de Hugo Schuchardt et Fred. Godefroy à Volsy Focard à la suite de la première publication de
Du patois créole de l'île bourbon

Graz, le 20 janvier 1886
Cher Monsieur,

Je vous accuse réception de vos deux lettres du 25 novembre et du 24 décembre, ainsi comme (sic) des deux numéros du *Sport* que vous avez bien voulu m'envoyer. Je vous remercie sincèrement de tout ça. Mon petit article, qui s'occupe de votre étude, est imprimé depuis longtemps ; mais ce n'est que dans ces jours-ci que j'ai reçu les tirages à part dont je vous envoie deux exemplaires.

Je vous aurais écrit plus tôt ; mais la mort de mon père m'a retenu plus d'un mois hors de Graz.

Mes souhaits de bonne année viennent un peu tard à cause de cela, mais ils n'en sont pas moins sincères.

N'oubliez pas que tout — absolument tout — ce qui regarde le créole de votre île, m'intéresse.

Veillez agréer, cher monsieur, l'assurance de mes sentiments très distingués.
Hugo Schuchardt

Paris, 8 mars 1886
20, rue de l'Abbé Grégoire.
Monsieur,

Mon cousin et votre collègue M. Emile Godefroy, m'a envoyé une étude que vous avez publiée sur le patois créole de l'île Bourbon ; depuis, il a dû vous faire tenir ma lettre circulaire dans laquelle, annonçant la publication très prochaine par la maison Hachette de mon *Répertoire Universel de la Langue française écrite et parlée depuis ses origines jusqu'à nos jours*, je fais appel à toutes les bonnes volontés pour me procurer les expressions patoises qui doivent entrer dans mon dictionnaire.

Votre étude si intéressante, si spirituellement écrite et conçue avec une grande entente des règles de la linguistique et de la phonétique m'a déjà fourni de très utiles renseignements.

Votre concours me serait très précieux ; me permettez-vous d'espérer, Monsieur, qu'il m'est acquis ? Avec votre connaissance si complète du patois créole, vous seul pouvez me donner des expressions certaines rigoureusement exactes. Malheureusement, le temps presse et la longueur et la durée des communications rendent encore plus nécessaire la rapidité de l'exécution ; et pour arriver à la plus grande rapidité, le moyen le plus simple me paraît être de prendre en face de chaque mot son dérivé en patois créole, ou sa traduction. Le travail sera ainsi régulier, complet et méthodique, conditions importantes.

En même temps, les définitions du dictionnaire vous suggéreront et vous rappelleront les mots créoles qui n'ont point d'équivalent en français. Ainsi, au mot *embarras*, la locution *faiseur d'embarras* vous aurait rappelé votre très joli et très expressif *embarratère*. Excusez-moi, Monsieur, d'entrer dans tous ces détails, mais nous sommes si loin que je crois nécessaire de bien nous entendre de prime abord.

Dès que vous aurez quelques lettres prêtes vous pourrez me les envoyer sans craindre dans la suite les répétitions et les doubles emplois.

Je compte entièrement sur vous, Monsieur, pour me permettre de donner à l'île Bourbon une place d'honneur au milieu des patois français et, en vous adressant à l'avance mes biens vifs remerciements, je vous prie d'agréer l'expression de ma considération la plus distinguée.

Fred. Godefroy

P.S. Y a-t-il encore à Maurice des mots français ; en est-il resté de la langue des traitants ? Les connaissez-vous et pouvez-vous me les donner ? Voilà encore des questions très indiscretes ; mon cousin m'a vanté votre obligeance et m'a assuré que je pouvais compter sur vous. Qu'il me serve d'excuse.

Une dernière recommandation, ne pas écrire au verso.



ANNEXE 3

Lettres de Réunionnais à Volsy Focard à la suite de la publication en brochure de

Du patois créole de l'île bourbon

Beaulieu, 4 juillet 1889

Mon cher Focard,

J'ai reçu ta charmante brochure ; ce souvenir d'un vieux camarade m'a vivement touché. Il n'en est point qui pût m'être plus agréable. Je l'ai lue aussitôt et avec tant d'intérêt et de plaisir que je me propose de la relire. On goûte mieux ce que l'on connaît déjà.

Voilà enfin écrire (sic) ce Zoli langaze Créyole ! Tu en as fixé l'orthographe sur la prononciation. Là était toute la difficulté et tu l'as surmontée. Combien auraient fait des œuvres charmantes, s'ils avaient su écrire, je dirai, correctement. L'excellent M. Héry n'a rien fait qui vaille, faute justement de savoir écrire. C'est qu'il était créole de cœur, non pas de naissance. Il ne pouvait appartenir qu'à un enfant créole de fixer définitivement les règles devant servir désormais à ceux qui seront tentés de composer des fables et chansons.

Sous ce rapport, ton œuvre est complète et tu as su en dissimuler la sécheresse en lui donnant ce tour d'esprit plein d'originalité qui te distingue.

Mon compliment bien sincère.

Ton vieux camarade et ami.

J. Dionnat.

(Papier à en-tête du) Conseil général. Saint-Denis, le 23 novembre 1889.
Monsieur Volcy Focard, greffier en chef de la Cour d'Appel. . . .

Mon cher compatriote,

J'ai reçu avec bien du plaisir votre intéressante brochure sur le patois créole, je l'ai lue avec intérêt. Votre créole est bien celui que j'ai parlé dans mon enfance et sans le français plus ou moins corrompu que l'on appelle généralement *patois* de Bourbon ; votre critique est juste.

Je vous remercie de ce cadeau que j'apprécie et qui aura une bonne place dans ma bibliothèque.

Recevez mon cher compatriote l'assurance de mon intérêt le plus dévoué.
Gabriel Potier.

Saint-Denis 26 juin 1889

Mon cher Monsieur Focard,

J'ai reçu votre brochure sur le *patois créole*, et je vous remercie d'avoir pensé à me l'envoyer. Je l'ai lue avec beaucoup d'intérêt comme vous pouvez bien le penser. Vous êtes tout à fait dans le vrai et beaucoup de ceux qui se mêlent d'écrire ne font le plus souvent que montrer qu'ils ne s'y intéressent guère.

J'avoue que je ne puis jamais comprendre un mot de ce qu'ils composent et pourtant qui ne saura pas le créole si je ne le sais pas, moi qui ai, comme vous, passé mon enfance et ma jeunesse au milieu de domestiques noirs.

Le créole des bois est comme vous le dites une pure corruption du français. Le créole pur, celui que parlaient et que parlent les noirs créoles, est à mon avis un français dans lequel la construction *malgache* a agi. Dans tous les cas, il est certain qu'une langue qui n'est pas fixée par l'écriture et qui se dirige seulement par l'oreille doit au bout d'un certain temps éprouver de graves variations.

Vous avez parfaitement fait de mettre les Indiens hors de cause. Aucun de leurs mots n'est entré dans la langue du pays. Et ceux qu'on y trouve comme " bazar ", " vérandah " etc. nous ont été apportés de Pondichéry par les Français du siècle dernier, qui, par parenthèses, nous ont aussi apporté le mot " bangassal " dont personne ne peut donner l'explication.

Je vous adresse en terminant mes remerciements pour l'envoi de votre ouvrage comme aussi mon compliment sur la partie littéraire de l'œuvre.

Croyez-moi votre dévoué serviteur.

Elie Pajot.